

VENDEUR		ACHETEUR	
Sté	SAS LA COLLECTION ETALON	Sté	
Adresse	6 impasse des Sources 56000 Vannes	Nom	
Tel	06 77 63 27 70	Prénom	
Email	lacollection.etalons@gmail.com	Adresse	
Site	www.etalons-dressage.com	CP	
BANQUE	CREDIT AGRICOLE	Ville	
IBAN	FR76 1360 6001 3146 3211 5335 648	Tel	
BIC	AGRIFRPP836	Email	
JUMENT		CENTRE D'INSEMINATION	
NOM		Nom	
N° SIRE		Adresse	
En cas de transfert d'embryon, cochez : <input type="checkbox"/>		CP	
		Ville	
		nom du contact	
		Tel	
		Email	

Conditions de vente :

IAR	FRANCE UNIQUEMENT	<input type="checkbox"/> IAR
1 ^{ère} fraction	Réservation SAILLIE	316,5 € TTC (3 envois maximum) LES FRAIS DE TRANSPORTS ET SANITAIRES SONT A PAYER AU CENTRE D'EXPEDITION A CHAQUE EXPEDITION
2 ^{ème} fraction	Solde	738,50 TTC encaissé au 01/10 si jument pleine

1/ Commande de SEMENCE RÉFRIGÉRÉE avec solde au 1/10

- REGLEMENT par chèque joint au présent contrat
- REGLEMENT par virement effectué à la date du : (indiquez le nom de l'étalon et de la jument sur le virement)

LES FRAIS DE TRANSPORTS ET SANITAIRES SONT A LA CHARGE DE L'ACHETEUR et à payer directement au centre d'expédition suivant les tarifs pratiqués par celui-ci, ou à La Collection Etalons suivant le centre de prélèvement de l'étalon.

Les frais de transport sont à payer à chaque envoi et sur présentation de la facture. Le nombre d'envoi ne peut excéder 3 envois.

A chaque commande, le centre d'insemination doit tenir compte des jours de prélèvements de l'étalon et la demande doit être adressée à La Collection **par mail au plus tard avant 9h le matin** pour une livraison dans les 2 JOURS OUVRÉS suivants avec les informations suivantes :

- Coordonnées complètes du propriétaire avec téléphone
- Coordonnées complètes du centre d'insemination où doit être livrée la semence, avec téléphone
- Nom de la jument avec numero de Sire
- Nom de l'étalon commandé

En cas d'indisponibilité de l'étalon objet du contrat, un autre étalon peut être proposé par le centre d'expédition à l'acheteur. Si le prix de la saillie est différent du prix indiqué sur le présent contrat, un nouveau contrat est à envoyer à la Collection, un réajustement du prix du solde est effectué.

2/ 2ème fraction ou SOLDE :

Le présent contrat est à envoyer à La Collection, signé et ACCOMPAGNÉ DU CHEQUE DE SOLDE, à l'ordre de SAS LA COLLECTION, et ce, **EN MÊME TEMPS** que la première commande de semence.

La carte de saillie est adressée au centre d'insémination **UNIQUEMENT** à réception du contrat **accompagné** du chèque de solde et paiement effectif des factures de transport.

Le chèque de solde est encaissé au 1/10/25. Si la jument est vide, un certificat de vacuité doit être adressé à La Collection, par l'acheteur, **sans ce certificat, au 30/9/25, la jument est considérée comme pleine**.

Il n'y a pas de Garantie Poulain Vivant pour les commande de semence en IAR.

Le ou les documents de déclaration de naissance sont adressés à l'acheteur après règlement complet des sommes dues et **sur demande de l'acheteur par mail**. Uniquement pour les juments pour lesquelles il aura été délivré une carte de saillie en France. Le vendeur ne peut être tenu pour responsable en cas de vacuité de la jument. Aucun report ne sera effectué. La semence commandée est envoyée au centre de mise en place indiqué par l'acheteur, après réception du présent contrat accompagné du règlement. L'acheteur déclare avoir pris connaissance des présentes conditions et les accepte.

Fait le ... / ... / 2025 à Signature de l'acheteur